



Je souhaite effectuer des travaux d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie.

Quelles sont les aides ou prêts auxquels je peux prétendre ?

Il existe des subventions ou des prêts qui peuvent vous aider à financer vos projets d'adaptation au handicap ou à la perte d'autonomie de votre habitat. Cette fiche recense les principaux dispositifs existants. Pensez à vous renseigner en amont car les travaux ne doivent pas être commencés avant tous les accords des différents organismes sollicités.

Les Subventions

Elles sont accordées sous certaines conditions. Pensez à vérifier votre éligibilité

[- les subventions ANAH](#)

[- les aides des caisses retraite ou complémentaire](#)

Pour plus d'informations, consultez votre caisse de retraite et votre caisse complémentaire

[- aide du conseil départemental](#)

[- aide à l'aménagement des pièces d'eau de la Ville d'Hérouville-St-Clair](#)

Les prêts

Des taux attractifs qui peuvent vous aider à financer vos travaux

[- Prêt caisse retraite ou complémentaire](#)

Pour plus d'informations, consultez votre caisse de retraite et votre caisse complémentaire

[- Prêt Conseil Départemental du Calvados](#)

[- Prêt travaux pour l'adaptation des personnes handicapées](#)

Les aides fiscales

N'oubliez pas que vous pouvez peut-être bénéficier de réductions fiscales !

- [Le Crédit d'Impôt pour la Transition Energétique \(CRITE\)](#)

- [la TVA à 5,5 %](#)

Liens complémentaires utiles

Le guide des aides financières 2019 :

<https://www.ademe.fr/sites/default/files/assets/documents/guide-pratique-aides-financieres-renovation-habitat-2019.pdf>